

<http://enseignants.se-unsa.org/Classe-exceptionnelle-le-SE-Unsa-fait-des-propositions>



Classe exceptionnelle : le SE-Unsa fait des propositions

- Ma carrière - Déroulement de carrière - La classe exceptionnelle -

Date de mise en ligne : jeudi 23 juin 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le PPCR décliné à l'éducation nationale crée une classe exceptionnelle pour tous les corps.

Vendredi 14 juin, le ministère a tenu une première réunion pour présenter ses projets quant aux modalités d'accès. Le SE-Unsa a porté ses appréciations et fait des propositions.

Pour le SE-Unsa, faire toute sa carrière dans son cœur de métier doit permettre d'atteindre ce dernier palier de rémunération. Le SE-Unsa approuve la création d'une classe exceptionnelle plutôt qu'un Graf (grade à accès fonctionnel) initialement prévu. Réservé à l'origine, à des conditions particulières (Education prioritaire) ou des fonctions particulières (voire ci-dessous), ce 3ème grade sera finalement ouvert à tous selon un calibrage 80/20. En effet, le ministère prévoit 80% de promus au titre de 8 ans de fonctions ou de conditions particulières et 20% au titre « des carrières exceptionnelles ». Le SE-Unsa souhaite encore plus d'équilibre entre les deux voies.

De plus, soucieux de l'envie de mobilité de la profession, le SE-Unsa demande une « portabilité des droits acquis » au titre des conditions particulières lors des changements de corps. Ainsi un professeur des écoles devenant professeur certifié ou un professeur d'EPS devenant agrégé doivent pouvoir conserver le bénéfice des droits accumulés.

Après une montée en charge sur plusieurs années, la classe exceptionnelle devra compter 10% des effectifs du corps. Elle devient une perspective de carrière réelle et importante. Pour le SE-Unsa, le classement des promouvables devra reposer sur des critères lisibles de tous et permettant à chacun d'estimer le moment de sa promotion.

De prochaines réunions sont prévues rapidement pour faire évoluer ces projets et les traduire en textes statutaires qui garantiront leur mise en oeuvre au-delà des échéances électorales de 2017.

Liste des conditions et fonctions particulières pour la promotion au titre des 80% :

Professeurs des écoles

Prévu : Education prioritaire, Directeurs d'école, Conseillers pédagogiques, Professeur des écoles maitres formateurs, Enseignement supérieur

Proposition d'ajout du SE-Unsa : Enseignants référents, Erea, Tuteurs de fonctionnaires stagiaires, les faisant fonction d'IEN

Professeurs d'EPS

Prévu : Education prioritaire, Enseignement supérieur, Professeurs Formateurs académiques, Conseillers pédagogiques

Proposition d'ajout du SE-Unsa : TZR, Coordonnateur de district Unss, Conseiller techniques auprès des DASEN et RECTEUR, responsables départementaux régionaux de l'Unss, Professeurs Principaux des classes de sixième, troisième, seconde et terminale, Référents numériques, Enseignants référents, EREA, Tuteurs de fonctionnaires stagiaires, les faisant fonction

Professeurs certifiés

Classe exceptionnelle : le SE-Unsa fait des propositions

Prévu : Education prioritaire, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (ex-chef de travaux), Enseignement supérieur, post-bac, Professeurs Formateurs académiques,

Proposition d'ajout du SE-Unsa : TZR, Professeurs Principaux des classes de sixième, troisième, seconde et terminale, Référents numériques, Enseignants référents, ÉREA, CFC, Personnels MLDS, Tuteurs de fonctionnaires stagiaires, les faisant fonction et chargés de mission auprès du recteur ou IA-IPR

Professeurs lycées professionnels

Prévu : Education prioritaire, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (ex-chef de travaux), Enseignement supérieur, post-bac, Professeurs Formateurs académiques,

Proposition d'ajout du SE-Unsa : TZR, Professeurs Principaux des classes de sixième, troisième, seconde et terminale, Référents numériques, Enseignants référents, EREA, CFC, Personnels MLDS, Tuteurs de fonctionnaires stagiaires, les faisant fonction et chargés de mission auprès du recteur ou IA-IPR

Conseillers principaux d'éducation

Prévu : Education prioritaire, Formateurs académiques,

Proposition d'ajout du SE-Unsa : TZR, Enseignement supérieur, Tuteurs de fonctionnaires stagiaires, EREA, les faisant fonction et chargés de mission auprès du recteur ou IA-IPR

Professeurs agrégés

Prévu : Education prioritaire, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (ex-chef de travaux), Enseignement supérieur, post-bac, Professeurs Formateurs académiques, Conseillers pédagogiques en EPS

Proposition d'ajout du SE-Unsa : TZR, Professeurs Principaux des classes de sixième, troisième, seconde et terminale, Référents numériques, Enseignants référents, EREA, Tuteurs de fonctionnaires stagiaires, les faisant fonction et chargés de mission auprès du recteur ou IA-IPR